

Rappel utile du passé , projet futur : la chronique de Nersès Durman



ÉPISODES DE LA VIE DES ARMÉNIENS DE FRANCE
UN PRÉAMBULE INSTRUCTIF :

Un riche Arménien dit « Enguer Pantchouni » (Camarade qui n'a rien , ndlr) disposant de grands terrains arides en donne une parcelle à son ami pour pouvoir l'exploiter.

Son ami, grâce à de grands efforts retourne la terre et y plante des arbres fructueux. Après un certain temps, Enguer Pantchouni constate la transformation de ses terres arides en un terrain cultivé, il reprend son bien sans dédommager son ami.

Cette fable démontre un épisode de la vie de la communauté arménienne embarquée sur un frêle esquif sans itinéraire précis et qui se laisse porter sur une mer démontée au gré des vagues.

LE PASSÉ DE LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE DE FRANCE

Sous l'occupation ottomane, la population de l'Arménie fut victime d'innombrables massacres de 1894 à 1896 puis en 1909. Mais ce fut à partir du 24 avril 1915 qu'elle reçut le coup de grâce par les Jeunes Turcs qui organisèrent la déportation et l'extermination de plus d'un million d'Arméniens (1 500 000 ndlr). Un petit nombre de ces Arméniens trouva refuge en Arménie orientale sous l'empire russe. Quant aux autres rescapés, ils furent éparpillés dans le monde entier. En 1944, le juriste juif polonais Raphael Lemkin allait qualifier ces massacres de « Génocide » terme que les Juifs allaient également utiliser avant d'adopter celui de « Shoah ».

En 1920, les Arméniens rescapés du Génocide arrivèrent par plusieurs groupes en France. Pour ces Arméniens dépayés, l'intégration s'avérait compliquée car ils ne connaissaient ni la langue ni les coutumes, seule la religion chrétienne dominante en France était un gage de sécurité. Les Arméniens sont connus pour leur courage et la qualité de leur travail ; ainsi ils ne dédaignèrent aucun emploi qui leur était proposé tant dans l'industrie que dans l'agriculture.

Pendant 30 ans, la communauté arménienne de France s'est développée, elle a construit des églises, des écoles et des centres culturels. L'activité des partis politiques arméniens était conforme aux dispositions des lois en vigueur. Le 24 avril 1915 était pour le peuple arménien une date remarquable, un jour de deuil que les églises apostolique, catholique et protestante évoquent ensemble. Le 24 avril est pour la communauté arménienne tout entière la date du deuil national.

1 Dans la langue arménienne le dicton de Yervant Odyan « Enguer Pantchouni » représente un caractère humoristique et satirique mais il est plus souvent utilisé dans la version humoristique.

2

LE PRÉSENT DE LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE DE FRANCE

La veille du 50ème anniversaire du génocide des Arméniens, le président de la J.A.F. (Jeunesse Arménienne de France) publiait une tribune qui stipulait que le 24 avril devait cesser d'être une journée de deuil, de prières et de larmes mais devenir une journée de lutte, de combat et de revendications.

Il s'agissait dorénavant de faire reconnaître la réalité du Génocide des Arméniens, de lutter contre tous les sordides négationnistes et ce en hommage et mémoire des 1,5 millions de martyrs qui dorment sans sépulture.

Après la mort de Staline en 1953, les persécutions avaient cessé en Arménie par conséquent le peuple arménien commençait à respirer. À l'occasion du 50ème anniversaire du Génocide des Arméniens, à la mémoire des martyrs de 1915 fut érigé un monument gigantesque à Dzidzenagapert ainsi qu'un musée du Génocide à Erevan.

En France, des manifestations de masse furent organisées dans les grandes villes du pays.

Dans les années 70-80, les formations M.N.A. (Mouvement National Arménien) et l'A.S.A.L.A. (Armée Secrète Arménienne de la Libération de l'Arménie) allaient porter le Génocide des Arméniens sur la place publique. L'A.S.A.L.A. était une organisation qui menait la lutte armée contre les représentants diplomatiques turcs.

Certaines attaques firent malheureusement des victimes collatérales, des personnes innocentes ce qui discrédita quelque peu la cause qu'elle défendait. Ce fut une période de réveil en France, les associations de jeunesse avaient commencé le travail pour la reconnaissance du Génocide.

En 1995 se formait en France, le comité 24 avril 1915 avec plus de 20 organisations arméniennes y compris les partis politiques historiques. Le but de ce comité était de faire reconnaître le Génocide des Arméniens par les hautes autorités françaises. En France, le comité 24 avril avait réussi à faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la question de la reconnaissance du Génocide des Arméniens par la France. Le texte avait été voté par l'Assemblée nationale le 29 mai 1998 mais devait également l'être par le Sénat pour avoir force de loi. Malheureusement, ce ne fut pas le cas.

Dépité par cette situation, le président du comité 24 avril avait convoqué une réunion extraordinaire qui s'était déroulée dans la salle du Yan's club à Paris. Le président interrogea chacun des représentants d'associations présentes pour avoir leur avis sur la façon de sortir de l'impasse.

Nous avions indiqué en ce temps, tant que la question du Génocide des Arméniens resterait dans la sphère arméno-arménienne, il n'y aurait aucune issue positive et qu'il ne fallait pas se faire d'illusion. Par contre, l'implication des partis politiques et des syndicats français pourrait nous permettre d'aboutir à nos fins. Dès qu'il entendit notre proposition, Enguer Pantchouni bondit de son siège comme s'il avait un ressort sous son séant et s'inscrivit en faux, déclarant de façon péremptoire que la reconnaissance du Génocide des Arméniens ne devait et ne pouvait être réalisée que par les propres forces arméniennes.

Cependant, le président et la majorité des membres ayant accepté notre proposition, notre association M.A.F.P. sollicita par conséquent le soutien des partis politiques et des syndicats français.

Tous les partis et syndicats répondirent positivement sauf un syndicat qui refusa d'apporter son soutien et après enquête, nous nous rendîmes compte qu'il avait beaucoup de travailleurs turcs parmi ses adhérents.

Le Parlement français vota finalement la loi reconnaissant le génocide vu que cette question était sortie de la coquille arménienne et était devenue une affaire française. Le 18 janvier 2001, la France reconnaissait officiellement le Génocide Arménien. Rappelons-nous que le premier pays au monde ayant reconnu le

Génocide des Arméniens fut l'Uruguay le 20 avril 1965.

Il y eut une grande réjouissance dans la communauté franco-arménienne entre l'ecclésiastique et le laïc, l'intellectuel et le manuel, le français et l'arménien, tous s'embrassaient. Le travail que nous avons mené ne devait pas s'arrêter à mi-chemin, il fallait maintenant assurer la reconnaissance du Génocide des Arméniens dans le monde entier.

Le comité du 24 avril se transforma et devint C.C.A.F. (Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France) le 24 avril 2001. Afin d'optimiser cette nouvelle association, il aurait fallu la doter de statuts.

3

Le C.C.A.F. avait organisé une réunion dans les locaux de l'U.G.A.B. pour élaborer les statuts de la nouvelle association. Soudain Enguer Pantchoui proposa un document qu'avait élaboré son équipe. Or, force fut de constater qu'il ne s'agissait pas de statuts mais bel et bien d'une constitution. Nous avons donc refusé ce document arguant de fait qu'il n'était pas utile de créer un État arménien hors de l'Arménie. Finalement ce sont les statuts du C.C.A.F. qui furent adoptés.

À l'occasion de la commémoration du 60ème anniversaire de l'exécution de Missak Manouchian, M.A.F.P. avait préparé le 6 février 2004 des cartons d'invitation pour se rendre au cimetière d'Ivry où avait lieu la cérémonie.

Comme il restait de l'espace libre sur ce carton, le président de M.A.F.P. décida d'inclure un encart impliquant le C.C.A.F. Lors de la réunion suivante du C.C.A.F., Enguer Pantchouni. s'emporta, accusant M.A.F.P. d'usurper le nom du C.C.A.F. pour sa propre publicité et réclama officiellement l'exclusion de l'association du Conseil.

D'après les statuts du C.C.A.F., un membre fondateur ne pouvait être exclu. Cependant, les discussions mesquines, le chantage et le marchandage commencèrent, au grand dam de M.A.F.P.

Ainsi, le directeur d'un journal patriotique plutôt que de soutenir l'association proposa de muer l'exclusion définitive en une exclusion de 6 mois seulement. Cela fut d'autant plus douloureux pour les membres de M.A.F.P. que ce journal était aussi leur création, mais force fut de constater que l'intérêt général s'efface devant l'intérêt particulier. Enguer Pantchouni continuait à fanfaronner et à menacer de quitter le C.C.A.F. avec tous ses satellites, si M.A.F.P. n'était pas exclu. Face à une telle détermination et par souci d'apaisement, nous avons préféré partir de cette association que nous avons fondée à part égale avec

d'autres.

Le C.C.A.F. devenait ainsi la chasse gardée d'Enguer Pantchouni et de ses acolytes.

Pendant plus d'un an, hors du C.C.A.F. nous avons poursuivi nos activités.

Le nouveau président du C.C.A.F. nous proposa de réintégrer l'institution après un an de purgatoire, il est fort probable qu'Enguer Pantchouni n'ait pas réussi à faire main basse sur le système.

Une année avant la commémoration du centenaire du Génocide des Arméniens, le C.C.A.F. avait demandé à chaque association quel serait leur projet. Notre association avait préparé un projet de collecte de sang en mémoire des victimes du Génocide. Malheureusement, celui-ci ne reçut pas l'approbation de l'institution.

Par conséquent, M.A.F.P. décida de mener ce projet avec ses seules forces humaines et financières. Ainsi 5.000 cartes postales furent éditées en français et envoyées à toutes les institutions nationales et internationales. Nous contactâmes l'E.F.S. (Établissement Français de Sang) le 29 septembre 2014 puis nous nous rendîmes dans leur centre pour présenter notre projet qui attira toute leur attention.

Les responsables de l'E.F.S. proposaient de faire du mois d'avril, le mois des génocides. Que s'est-il passé pour que cette coopération pourtant si aboutie ait eu si peu d'écho ? Cela reste une énigme pour nous. L'E.S.F. nous a communiqué les lieux et dates des collectes que nous avons diffusés auprès du public. Il est fort probable que certaines forces obscures ne voulant pas de ce projet de collecte de sang aient sciemment fait échouer cette action.

Comme nul n'est prophète dans ce pays, la collecte de sang a eu des échos positifs et des répercussions à l'étranger en Suisse, au Canada, en Australie contrairement aux médias de la communauté arménienne de France.

L'AVENIR DE LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE DE FRANCE

Avant d'étudier l'avenir de la communauté arménienne de France observons un fait sans précédent qui avait effrayé le monde entier : la Seconde guerre mondiale de 1939-1945. L'Allemagne avait occupé presque toute l'Europe, la France était coupée en deux zones, la zone occupée par les nazis et la zone « libre » sous l'autorité de Vichy. Le Royaume-Uni avait échappé à l'occupation allemande et c'est dans ce pays que se constituaient les gouvernements européens provisoires

en exil. Le 18 juin 1942 général Charles de Gaulle avait créé les Forces Française Libres et appelé à la Résistance contre l'occupant nazi et la France de Vichy.

4

En France, Missak Manouchian membre des F.T.P. M.O.I. était le chef d'un groupe de résistants composé de Juifs, d'Arméniens, d'Italiens, d'Espagnols, de Polonais qui mena plusieurs actions dans la région parisienne. Manouchian, avec la collaboration d'Arsène Tchakarian, avait organisé l'attentat contre le général de l'armée allemande Julius Ritter. Après la mort de Ritter, le 28 septembre 1943, Hitler proclama 3 jours de deuil national. Julius Ritter n'était donc pas le simple recruteur du S.T.O. en France, sa mission était bien plus importante, il avait été envoyé pour recruter par la force des spécialistes dans le domaine nucléaire. Ces scientifiques auraient permis à l'Allemagne de se doter de l'arme nucléaire. L'exécution de Ritter a marqué un coup d'arrêt à la progression scientifique de l'Allemagne nazie.

La Wehrmacht avait occupé presque la totalité de la partie européenne de l'U.R.S.S. Dans l'armée rouge, il y avait près de 600.000 Arméniens - des soldats, des officiers et des généraux.

L'armée allemande avait assiégé la ville de Stalingrad le 17 juillet 1942. À cette époque la Turquie était officiellement neutre, mais son armée - 26 divisions- était néanmoins alignée à la frontière de l'U.R.S.S. prête à pénétrer dans le pays et à attaquer l'Arménie soviétique dès l'annonce de la chute de Stalingrad. La résistance soviétique et la capitulation allemande à Stalingrad le 2 février 1943 sonnèrent le glas du Grand Reich mais surtout sauva l'Arménie d'une attaque turque.

Quant à la communauté arménienne de France, il est très difficile de la mettre sur le droit chemin entre intrigues et corruptions, elle aurait besoin de personnes incorruptibles, intègres et actives. Dans le passé, le comité du 24 avril, avec une conduite exemplaire et une coopération sans précédent a fait reconnaître le Génocide des Arméniens par les autorités françaises.

L'Arménien doit se défaire de sa peau de nationaliste qui l'étouffe et comme le disait Charles Aznavour être 100% arménien et 100% français mais en gardant toujours à l'esprit qui il est et d'où il vient.

Depuis un siècle, l'Arménien qui a développé l'idée d'une France chevaleresque, pays de liberté, d'égalité et de fraternité doit maintenant en étudier le système dans tous ses aspects.

En France, les municipalités représentent la plus petite cellule d'un pays. Les Arméniens en s'intégrant dans les conseils municipaux se rendent compte

comment est dirigé le système municipal. Les Arméniens selon leur sensibilité peuvent s'intégrer et travailler avec tous les partis politiques. En France, il y a plusieurs milliers de municipalités où résident des Arméniens.

Un Arménien qui fait partie d'une organisation historique arménienne doit abandonner au seuil de l'entrée du conseil municipal sa tunique partisane. Dans l'enceinte du conseil municipal, un Arménien avec son expérience avancée pourra mettre sur pied le C.F.A. (Comité Franco-Arménien). Les amis français seront les bienvenus dans le C.F.A. sans distinction de leur appartenance politique. Le C.F.A. étant une formation apolitique, il reste en dehors des courants politiques.

Nersè Durman président du MAFP

L'INTEGRATION ET LA REPRESENTATIVITE DES ARMENIENS DE FRANCE

Il est indéniable que certaines actions ne peuvent se réaliser en comptant sur nos seules forces. Il est aussi indispensable de s'assurer des soutiens extérieurs. C'est un fait irréfutable qu'en 2001 la reconnaissance du génocide des Arméniens par la France aurait été impossible sans l'implication des partis politiques et des centrales syndicales de France. Chaque Arménien devrait être conscient de cet état de fait. En France, le pourcentage d'Arméniens s'occupant des affaires inter arméniennes est très faible ; il l'est encore plus concernant les affaires communales ou administratives dans leur région. Par contre, lorsqu'on aborde la question du génocide, de la pénalisation du négationnisme ou la restitution des biens spoliés des victimes du génocide, ce pourcentage peut atteindre les 100%. Il serait pourtant important que les Arméniens de France, citoyens de culture franco arménienne parviennent à s'intéresser au fonctionnement des institutions françaises et y prennent une plus grande part. Aujourd'hui, on peut constater des efforts en ce sens, mais encore insuffisant après 95 ans de citoyenneté française.

LES COMITES FRANCO-ARMENIENS

L'élan de l'identité arménienne confirmée par les commémorations du centenaire du Génocide des

Arméniens assure la possibilité d'une meilleure coopération franco-arménienne.

Les Arméniens devraient mettre sur pied dans les communes de France où ils résident des

associations intitulées Comités franco-arméniens.

A ce Comité, il est souhaitable que les membres soient des personnes physiques afin d'éviter des

conflits de sensibilités diverses.

La création de « Comités Franco-Arméniens » favorisera d'une part la connaissance des Français de

l'identité arménienne et d'autre part l'intégration des Arméniens dans le tissu administratif et social de

la France.

Des colloques, des conférences, des expositions et d'autres engagements peuvent développer cette

action de coopération. Plusieurs centaines de communes de France où vivent des Arméniens peuvent

créer des comités franco-arméniens.

L'organisation administrative des Comités Franco-Arméniens sera conforme à la législation française

sur la base de statuts identiques et sous forme d'associations déclarées. Les élections se dérouleront

selon les dispositions des statuts. Les Comités seront groupés selon leur implantation géographique

dans leur département. Les départements seront réunis en 4 ou 5 zones. Un schéma joint indiquera le

partage des zones avec son équipe administrative. Chaque Comité local devra élire un représentant.

Ces représentants formeront une assemblée constituante afin d'établir des statuts et le règlement

intérieur de l'association dite « Comité Franco-Arménien ».

Les Associations, hors les partis politiques, tout en gardant leurs statuts juridiques peuvent se

rattacher aux Comités Franco-Arméniens de leur région ; ils disposeront d'une voix lors des élections.

Une étroite coopération avec nos concitoyens français ouvrira de nouveaux horizons pour développer

les rapports entre la France et l'Arménie dans plusieurs domaines.

En 1980, dans son livre, Varvara Basmadjian évoquait « Les Arméniens : Réveil ou fin ». Le

centenaire du génocide des Arméniens n'aurait-il pas sonné le réveil des consciences ? Ce réveil doit

se poursuivre par des actes concrets dans la diaspora. Agissons ensemble, éradiquons les facteurs

néfastes au développement de notre société. Cette action peut être considérée comme un tournant

indispensable à la diaspora, là où se trouvent notamment des Français d'origine arménienne.

PJ : Schéma du Comité Franco-Arménien (C.F-A)

Nersès Durman-Arabyan

Antony Novembre 2018

Mémoire des Arméniens de France pour la Postérité

Mémoire des Arméniens de France pour la Postérité

Association enregistrée sous le N° W94 10 0 68 25

Siège : 16 av. de la Duchesse du Maine - 92160 ANTONY

Web : www.armen-progres.com - E-Mail : contact@armen-progres.com

Comité Franco-Arménien

Zone I : Paris - Ile de France - Centre

Zone II : Picardie - Nord-Pas de Calais - Champagne-Ardenne - Bourgogne - Normandie

Zone III : Rhône-Alpes - Auvergne - Limousin - Poitou-Charentes - Pays de la Loire

Zone IV : Marseille - Provence-Alpes Côte d'Azur - Corse

Zone V : Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Aquitaine

Président National

Président

du Secteur I

Comité

Local

Comité

Local

Association

fédérée
Président
du Secteur II
Comité
Local
Comité
Local
Président
du Secteur III
Comité
Local
Comité
Local
Président
du Secteur IV
Comité
Local
Association
fédérée
Président
du Secteur V
Comité
Local
Comité
Local
C. F-A National
C. F-A de Secteur
C. F-A Locaux